

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-5-6-6

Service instructeur
DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

**SOUTIEN AUX ACTIONS MENÉES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE
CONVENTION ANNUELLE 2016
C841**

Résumé : Le partenariat entre le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA) pour la mise en œuvre d'actions est régi à travers une convention cadre triennale, assortie de conventions annuelles d'application. La convention 2014-2016 a été définie et signée le 16 juillet 2014.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 460 000 € pour la mise en œuvre de ces actions en 2016, de valider et de m'autoriser à signer la convention 2016 figurant en annexe.

Le partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA) pour la mise en œuvre d'actions est régi à travers une convention cadre triennale, assortie de conventions annuelles d'application. La convention 2014-2016 a été définie et signée le 16 juillet 2014.

Les actions menées par la CAA correspondent aux orientations du Conseil départemental en matière d'agriculture et d'environnement, notamment les GERPLAN, Planète68, l'agro-environnement, la lutte contre les pollutions agricoles, la diversification et les circuits courts.

Cette convention s'articule autour de deux thèmes :

- les enjeux territoriaux et environnementaux, à travers en particulier :
 - l'animation et le développement des filières courtes,
 - l'animation de groupes d'agriculteurs dans le cadre des GERPLAN,
 - le développement de l'agriculture biologique avec un effort particulier en élevage et en montagne vosgienne,
 - la transition énergétique : accompagnement des projets liés à l'utilisation et la valorisation de la biomasse par la méthanisation, etc.
- la compétitivité, à travers notamment :

- l'observatoire économique permettant de connaître avec précision le niveau de rentabilité de chaque production, notamment par le calcul du prix de revient ; il permet à la CAA d'être particulièrement réactive au moment des crises,
- l'accompagnement des projets des candidats à l'installation.

Le tableau joint en annexe présente ces actions et leur coût pour l'année 2016.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) permet au Département de poursuivre l'exécution des conventions signées avant août 2015 jusqu'à leur terme dans les conditions prévues lors de leur conclusion.

Conformément à notre engagement, il vous est proposé de poursuivre en 2016 notre soutien à la CAA et de lui apporter une aide d'un montant de 460 000 €, dont 5 000 € qui seront versés par la CAA à l'association Colmar Holstein 2016 pour l'organisation de la manifestation « Confrontation européenne Holstein », qui aura lieu à Colmar les 17, 18 et 19 juin 2016.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention 2016 avec la CAA.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer un crédit maximum de 460 000 € à la CAA pour les actions conventionnées au titre de 2016, dont 5 000 € qui seront versés par la CAA à l'association Colmar Holstein 2016 pour l'organisation de la manifestation « Confrontation européenne Holstein,
- de valider la convention 2016 avec la CAA figurant en annexe,
- de m'autoriser à la signer.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C841 au Chapitre 65 Fonction 928 Nature 65738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN